

Arrêté du Maire n° AR2026/030 portant délégation de fonction et de signature à Madame Ghislaine CRAYSSAC 2^{ème} adjoint au Maire

Le Maire de la Commune d'OLEMPS (Aveyron),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal DL20260303 du 20 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement des affaires communales, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Ghislaine CRAYSSAC, 2^{ème} adjoint au Maire, est déléguée à la **vie citoyenne, aux politiques culturelles et à l'animation du territoire.**

A ce titre elle sera en charge de :

① - Vie citoyenne et accueil des nouveaux arrivants

- Accueil et intégration des nouveaux habitants
- Organisation et suivi des actions de participation citoyenne et d'initiatives locales
- Coordination avec les partenaires institutionnels et associatifs sur le territoire en lien avec la Déléguée à la Vie Associative

② - Affaires culturelles et médiathèque

- Pilotage et suivi des activités culturelles communales
- Gestion et animation de la médiathèque
- Organisation et suivi des événements culturels : expositions, vernissages, ateliers, conférences
- Mise en place et suivi des partenariats culturels avec les acteurs locaux et institutionnels

③ - Événementiel et manifestations festives

- Organisation, suivi et coordination des événements communaux, en particulier :
 - Asso'lempiades en lien avec la Déléguée à la vie associative
 - Cérémonies des vœux du maire
 - Salons et expositions
 - Festivités de Noël dont le marché de Noël
 - Marché hebdomadaire et food trucks
 - Autres manifestations festives ou institutionnelles
- Relations avec prestataires et partenaires pour la mise en œuvre des événements
- Suivi du calendrier annuel des événements et planification logistique